



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBSTTA/22/10
6 avril 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Vingt-deuxième réunion

Montréal, Canada, 2-7 juillet 2018

Point 11 de l'ordre du jour provisoire *

CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DES POLLINISATEURS

Note de la Secrétaire exécutive

INTRODUCTION

1. À la lumière de l'évaluation thématique de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et des travaux effectués au titre de l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs de la Convention, la Conférence des Parties a adopté, à sa treizième réunion, la décision [XIII/15](#) qui contient des orientations politiques sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire.

2. Dans cette décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de compiler des informations sur les initiatives et activités nationales pertinentes visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, d'examiner, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et en collaboration avec d'autres partenaires, la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, de préparer un projet de plan d'action actualisé et simplifié basé sur l'Évaluation et comprenant les connaissances les plus récentes, et de compiler, en partenariat avec les organisations compétentes, les peuples autochtones et les communautés locales concernés, les informations sur les pollinisateurs et la pollinisation qui intéressent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans tous les écosystèmes, au-delà de leur rôle dans l'agriculture et la production alimentaire, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion qui se tiendra avant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties¹.

3. Le présent document a été élaboré en réponse à ces demandes. La partie II contient une brève synthèse des initiatives et activités nationales, internationales et régionales visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, y compris des informations provenant des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des derniers rapports nationaux, ainsi que de communications de Parties et d'observateurs. Une compilation plus détaillée est fournie dans un document d'information². Une mise à jour du Plan d'action de l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, élaborée en collaboration avec la FAO et d'autres

* [CBD/SBSTTA/22/1](#).

¹ Paragraphes 8, 10 et 11 de la décision XIII/15 respectivement.

² CBD/SBSTTA/22/INF/19.

partenaires³ figure dans l'annexe du présent document⁴. Une liste d'orientations et d'outils à l'appui est présentée dans un document d'information⁵. L'annexe II contient un résumé des informations sur la pertinence des pollinisateurs et de la pollinisation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans tous les écosystèmes, au-delà de leur rôle dans l'agriculture et la production alimentaire. L'étude complète sur ce sujet, élaborée par un groupe d'experts et coordonnée par le Secrétariat en collaboration avec l'IPBES et l'Université de Reading avec des contributions des peuples autochtones et des communautés locales, de chercheurs et de partenaires, figure dans un document d'information⁶. La partie III contient un projet de recommandation pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

I. INITIATIVES ET ACTIVITÉS PERTINENTES VISANT À PROMOUVOIR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES POLLINISATEURS

4. L'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs a catalysé le développement et la mise en œuvre de nombreuses initiatives nationales et régionales sur les pollinisateurs⁷.

5. Une analyse des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique montre qu'environ 30% d'entre eux comportent des mesures liées à la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs. Les communications des Parties et des observateurs fournissent des informations supplémentaires sur les initiatives et activités nationales pertinentes visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs. Cependant, seulement 17% des rapports nationaux fournissent des informations sur la mise en œuvre de mesures relatives aux pollinisateurs et à la pollinisation⁸. Par conséquent, cette analyse suggère que bien que plusieurs mesures, y compris des plans d'action nationaux pour l'initiative sur les pollinisateurs, aient été mises en œuvre aux niveaux régional, national, infranational et local, celles-ci ne sont pas assez notifiées dans un grand nombre de rapports nationaux.

6. Dans l'ensemble, il est bien reconnu dans les stratégies, les rapports et les communications, que les pollinisateurs animaux sont un important élément de soutien des secteurs de l'agriculture et de la production alimentaire et que, par conséquent la pollinisation en tant que service écosystémique est essentielle au développement économique. Le coût du remplacement des services de pollinisation procurés par la biodiversité par des moyens artificiels (p. ex. robots, pollinisation manuelle ou application mécanique de pollen) peut être considérablement plus élevé et les zones qui ne sont pas consacrées à l'agriculture ne sont pas nécessairement couvertes.

7. Les Parties reconnaissent aussi que les pollinisateurs jouent un rôle clé dans les écosystèmes en général. Les pollinisateurs sauvages soutiennent la flore indigène qui fournit de la nourriture et un abri aux espèces animales sauvages, y compris un grand nombre d'insectes qui sont les ennemis naturels des

³ Compte tenu des communications reçues en réponse aux notifications 2017-030 et 2017-055 : le rapport d'évaluation de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire ; l'atelier organisé par la FAO ; le rapport PNUE-WCMC intitulé *The pollination deficit-Towards Supply Chain Resilience in the Face of Pollinator Decline*; les autres informations disponibles ; et prenant note des enseignements tirés de la première phase du Plan d'action de l'Initiative internationale sur la pollinisation (2000-2017).

⁴ Une version préliminaire du projet de plan d'action a été mise à disposition pour examen par les pairs du 5 au 25 mars 2018. Les commentaires issus de cet examen communiqués par les Japon, le Pérou, le Bénin, ICARDA et l'Instituto de Investigaciones de la Amazonía Peruana ont été pris en compte lors de la finalisation du document.

⁵ CBD/SBSTTA/22/INF/20

⁶ CBD/SBSTTA/22/INF/21

⁷ Initiative africaine sur les pollinisateurs; Initiative océanique sur les pollinisateurs; Initiative européenne sur les pollinisateurs; North American Pollinator Protection Campaign; Initiative brésilienne sur les pollinisateurs; Initiative Colombienne sur les pollinisateurs; *Pollinator Partnership Action Plan* (États-Unis d'Amérique); Initiative canadienne sur la pollinisation; *English National Pollinator Strategy*; *All-Ireland Pollinator Plan*; Plan national d'actions «France Terre de pollinisateurs» pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages; *Dutch Pollinator Strategy*, et le Plan suisse de mesures pour santé des abeilles.

⁸ Pour les besoins de cette analyse, les termes « abeille », « pollinisation », « pollinisateur » et « pesticide » ont été appliqués.

insectes ravageurs de cultures. Certaines espèces contribuent à la pollinisation des plantes indigènes : les orchidées papillon, par exemple, sont seulement pollinisées par des papillons de nuit. Certaines communications ont aussi souligné la valeur des pollinisateurs et de leur habitat dans les zones urbaines.

8. Diverses initiatives régionales et nationales pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs ont été lancées dans le monde entier et bien d'autres sont en cours de développement. Un grand nombre de ces initiatives ont tenu compte des mesures proposées dans l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et certaines d'entre elles ont été développées dans le contexte des projets de l'Action mondiale de la FAO sur l'Initiative internationale pour les pollinisateurs et le Fonds pour l'environnement mondial. Dans plusieurs cas, les mesures visant à protéger et promouvoir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs comprennent des activités lancées par les ministères de l'environnement et de l'agriculture.

9. Par ailleurs, diverses autres mesures prises par différents intervenants ont été déclarées, telles que le soutien de la recherche ; la surveillance et l'évaluation des espèces de pollinisateurs ainsi que des plantes qui en dépendent ; la promotion de prix, directives, publications et bonnes pratiques ; l'élaboration d'instruments juridiques et économiques pour préserver les pollinisateurs et les habitats vulnérables ; des mesures visant à intégrer la question des pollinisateurs dans tous les secteurs (transports, agriculture, environnement, santé, défense) ; l'examen de la réglementation des pesticides ; l'examen de la réglementation de la gestion et du transport des abeilles sauvages ; des mesures de protection des espèces menacées ; des campagnes de sensibilisation ; l'investissement dans le renforcement des capacités et les services de rayonnement ; des programmes d'incitations et de subventions favorables aux pollinisateurs pour les secteurs agricoles ; et le développement de projets avec les agriculteurs, les apiculteurs (y compris la méliponiculture) et d'autres parties prenantes.

10. Les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont déclaré que la Convention de Rotterdam a identifié 34 pesticides des 50 produits chimiques énumérés comme étant dangereux. La Convention encourage l'emploi de substituts moins dangereux afin de protéger la santé humaine et l'environnement, y compris les pollinisateurs. La Convention de Stockholm a recensé 28 produits chimiques en tant que polluants persistants, dont 17 sont utilisés comme pesticides. Pendant l'examen de l'endosulfan le comité d'examen a soigneusement examiné son incidence sur la gestion des pollinisateurs, et conclu que la toxicité des pesticides pour les abeilles devrait être prise en compte lors de l'évaluation de la sécurité des substituts de l'endosulfan, qui est actuellement sur la liste de l'annexe A de la Convention de Stockholm des pesticides à éliminer⁹.

11. La FAO a rendu compte des résultats du projet mondial sur la pollinisation (2009-2015) mis en œuvre par le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la FAO. Ce projet a produit un cadre de connaissances développé conjointement avec sept pays (le Brésil, le Ghana, l'Inde, le Kenya, le Népal, le Pakistan et l'Afrique du Sud). Un grand éventail d'outils et de documents d'orientation a été élaboré, par exemple l'évaluation économique des services de pollinisation, la détermination des risques que présentent les pesticides pour les abeilles sauvages, la détection et l'évaluation des déficits de pollinisation dans les cultures, l'évaluation socioéconomique des pratiques respectueuses des pollinisateurs et la surveillance des communautés de pollinisateurs¹⁰.

12. La FAO a également appuyé un projet régional latino-américain : un plan de gestion du service de pollinisation environnemental pour le développement durable de la production et le renforcement de la sécurité alimentaire (octobre 2015 – juillet 2017) dont l'objectif était de recueillir et diffuser des informations sur l'état et l'importance agricole des populations de pollinisateurs et de promouvoir des pratiques durables de préservation, restauration, atténuation et conservation au niveau gouvernemental

⁹ La Conférence des Parties a adopté la décision SC-5/4 sur le programme de travail sur l'endosulfan, reconnaissant que des produits de substitution appropriés, rentables et sûrs doivent être identifiés afin de faciliter le remplacement de l'emploi d'endosulfan et compte tenu des capacités des pays développés et en développement.

¹⁰ Voir également CBD/SBSTTA/20/9.

aussi bien qu'au niveau de la production. La Plateforme régionale sur le service de pollinisation pour l'agriculture durable a été créée et la FAO facilite sa mise en œuvre.

13. Depuis 2010, la FAO héberge une plateforme de discussion thématique sur l'apiculture, TECA¹¹, créée en collaboration avec la Fédération internationale des Associations d'Apiculteurs (APIMONDIA) en réponse à une demande croissante d'un point de recueil central et fiable de techniques et de technologies d'apiculture validées. TECA comporte plus de 100 pratiques et technologies liées aux pollinisateurs et qui peuvent leur être bénéfiques, telles que la gestion intégrée des ravageurs, l'agroforesterie, les pratiques respectueuses des pollinisateurs, la production d'abeilles et l'apiculture.

14. En outre, à sa seizième session ordinaire en janvier 2017, la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a demandé à la FAO d'envisager d'inclure des abeilles domestiquées et éventuellement d'autres pollinisateurs, dans le système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)¹². En préparation pour les modifications nécessaires de DAD-IS, la FAO a mené une enquête auprès des pays membres pour rassembler des informations sur les espèces de pollinisateurs et leur gestion, y compris le suivi systématique de la taille et de la diversité génétique des populations. Plus de 250 réponses ont été reçues de 90 pays. *Apis mellifera* est l'espèce d'abeille mellifère la plus communément déclarée. Bien qu'une majorité des pays répondants recueillent systématiquement des données sur leurs populations d'abeilles mellifères, seulement une minorité d'entre eux rassemblent des données sur d'autres pollinisateurs. La taille de la population d'abeilles mellifères augmente dans la plupart des pays, alors que les populations d'autres pollinisateurs sembleraient en déclin. Le parasite *Varroa destructor* a été cité comme constituant la plus importante menace pesant sur les abeilles mellifères, et la fragmentation du paysage est considérée comme la plus importante menace pesant sur les autres pollinisateurs. L'emploi de pesticides a été déclaré comme étant la deuxième plus grande menace pesant sur les deux groupes de pollinisateurs.

III. RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter adopter une recommandation dans ce sens :

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

1. *Accueille avec satisfaction* le projet de plan d'action 2018-2030 de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs qui figure dans l'annexe I du présent projet de recommandation ;

2. *Prend note* du résumé des informations sur la pertinence des pollinisateurs et de la pollinisation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans tous les écosystèmes, au-delà de leur rôle dans l'agriculture et la production alimentaire, qui figure dans l'annexe II de la présente recommandation ;

3. *Prend note également* du projet de rapport intégral sur la pertinence des pollinisateurs et de la pollinisation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans tous les écosystèmes, au-delà de leur rôle dans l'agriculture et la production alimentaire¹³, et *prie* la Secrétaire exécutive d'achever la mise au point du rapport en tenant compte des commentaires issus de l'examen critique par les pairs ;

4. *Recommande* à la Conférence des Parties d'adopter, à sa quatorzième réunion, une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

¹¹ TECA – « Technologies and Practices for small agricultural producers », est la plateforme en ligne de la FAO pour l'échange de connaissances et d'informations agricoles pour les petits exploitants. <http://teca.fao.org/group/beekeeping-exchange-group>

¹² [CGRFA-16/17/Report/Rev.1](#), paragraphe 46.

¹³ CBD/SBSTTA/22/INF/21.

Rappelant l'annexe III de la décision [III/11](#), l'annexe I de la décision [V/5](#), la décision [VI/5](#) et la décision [XIII/15](#),

Notant l'importance des pollinisateurs et de la pollinisation pour tous les écosystèmes, y compris au-delà des systèmes agricoles et de production alimentaire, et *reconnaissant* la contribution importante des activités visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et des services de pollinisation à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ainsi que des Objectifs de développement durable,

Sachant que les activités visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et des services de pollinisation sont un élément essentiel dans la transition vers la réalisation de systèmes alimentaires plus durables en encourageant l'adoption de pratiques plus durables dans les secteurs agricoles et tous les autres secteurs,

1. *Adopte* le plan d'action 2018-2030 de l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs qui figure dans l'annexe I de la présente décision ;

2. *Accueille avec satisfaction* le résumé des informations sur la pertinence des pollinisateurs et de la pollinisation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans tous les écosystèmes, au-delà de leur rôle dans l'agriculture et la production alimentaire, qui figure dans l'annexe II de la présente décision ;

3. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à appuyer la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, notamment en intégrant des mesures appropriées dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux et de politiques, plans et programmes agricoles pertinents ;

4. *Prie instamment* les Parties de lutter contre les facteurs de déclin des pollinisateurs dans tous les écosystèmes, y compris les biomes et les systèmes agricoles les plus vulnérables, et d'accorder une attention particulière, aux échelons local et régional, au risque d'introduction d'espèce exotiques envahissantes (plantes, pollinisateurs, prédateurs, ravageurs et agents pathogènes) qui nuisent aux pollinisateurs et aux ressources végétales dont ils dépendent ;

5. *Invite* les Parties à intégrer la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et de leurs habitats dans les politiques d'aménagement du territoire ;

6. *Invite* le secteur privé à prendre en considération les activités énumérées dans le plan d'action et d'œuvrer à la réalisation de systèmes de production et de consommation plus durables ;

7. *Encourage* les organismes universitaires et de recherche, ainsi que les organisations internationales et réseaux concernés à promouvoir davantage la recherche afin de combler les lacunes relevées dans le plan d'action ;

8. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture faciliter la mise en œuvre du plan d'action, après le succès de l'approche adoptés dans le plan précédent ;

9. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial et les autres donateurs et autres organismes de financement à fournir une aide financière pour les projets nationaux et régionaux relatifs à la mise en œuvre du plan d'action pour l'utilisation durable et la conservation des pollinisateurs ;

10. *Prie* la Secrétaire exécutive de porter la présente recommandation à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et son Comité des forêts, du Comité de l'agriculture, de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et du secrétariat de la Convention

internationale pour la protection des végétaux, ainsi que du Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

*Annexe I***PLAN D'ACTION ACTUALISÉ 2018-2030 DE INITIATIVE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES POLLINISATEURS****INTRODUCTION**

1. À sa troisième réunion en 1996, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a reconnu l'importance des pollinisateurs et la nécessité de s'attaquer aux causes de leur déclin (décision III/11). Dans sa décision V/5, la Conférence des Parties a décidé de créer une Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs en tant qu'initiative intersectorielle dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole, en vue de promouvoir une action coordonnée à l'échelle mondiale, et a adopté par la suite un plan d'action dans la décision VI/5. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dirige et facilite la mise en œuvre du plan d'action.

2. Le présent plan d'action a été élaboré conjointement par la FAO et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en consultation avec d'autres partenaires et experts compétents, en application du paragraphe 10 de la décision XIII/15.

I. BUT, OBJECTIFS ET PORTÉE

3. Le but global de ce plan d'action est de promouvoir une action coordonnée à l'échelle mondiale pour sauvegarder les pollinisateurs sauvages et domestiques et encourager l'utilisation durable des services de pollinisation, reconnus comme service écosystémique essentiel tant à l'agriculture qu'au fonctionnement et au maintien de la santé des écosystèmes.

4. Le présent plan d'action a pour but d'aider les Parties, les autres gouvernements, les organisations et initiatives concernées à mettre en œuvre la décision XIII/15, en harmonie avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et la Vision 2050 pour la diversité biologique, ainsi que le Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO, les cadres de suivi pertinents, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les Objectifs de développement durable (ODD).

5. Ce plan d'action a pour objectifs opérationnels de soutenir les Parties, les autres gouvernements et les organisations et initiatives compétentes dans leurs travaux pour :

a) Appliquer des politiques cohérentes et complètes pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial, et promouvoir leur intégration dans les plans, programmes et stratégies sectoriels et intersectoriels ;

b) Renforcer et mettre en œuvre des pratiques de gestion qui préservent des communautés de pollinisateurs saines et permettent aux agriculteurs, apiculteurs, sylviculteurs, gestionnaires des terres et communautés urbaines d'exploiter les avantages des services de pollinisation pour leur productivité et leurs moyens de subsistance ;

c) Promouvoir l'éducation et la connaissance, dans les secteurs public et privé, de la valeur des pollinisateurs et de leurs habitats ; améliorer les outils d'estimation de la valeur pour la prise de décisions et prévoir des mesures pratiques propres à réduire et prévenir le déclin des pollinisateurs ;

d) Surveiller et évaluer l'état et les tendances de la pollinisation, des pollinisateurs et de leurs habitats dans toutes les régions et combler les lacunes dans les connaissances, notamment en encourageant les recherches pertinentes.

6. Le plan d'action vise à faciliter la mise en œuvre de mesures propres à préserver et encourager les pollinisateurs et les services de pollinisation dans les paysages agricoles et les écosystèmes connexes, y compris les forêts, les prairies, les terres agricoles, les zones humides, les savanes, les zones côtières et

les milieux urbains. Les activités peuvent être entreprises au niveau régional, national, infranational et local.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION GLOBALE

7. La pollinisation assistée par l'animal est un service écosystémique de régulation d'importance vitale pour la nature, l'agriculture et le bien-être humain. Ce service est fourni par des pollinisateurs, à savoir par les abeilles domestiques, les abeilles sauvages, d'autres insectes tels que les mouches, les papillons de nuit et de jour, les hannetons, et des vertébrés, tels que la chauve-souris, les oiseaux et certains singes. Le rapport d'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire¹⁴ publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques souligne les rôles multiples que jouent les pollinisateurs. Près de 90% des plantes à fleurs sauvages dans le monde dépendent entièrement ou au moins en partie, de la pollinisation par les animaux. Ces plantes sont essentielles au fonctionnement des écosystèmes, fournissant des aliments, un habitat et d'autres ressources à des autres espèces. En outre, certaines cultures autopolinisantes comme le soja peuvent aussi bénéficier d'une productivité accrue grâce à la pollinisation animale.

8. Un grand déclin de certains taxons de pollinisateurs au cours des dernières décennies a été observé, bien que les données sur l'état et les tendances des pollinisateurs sauvages soient limitées et se limitent en grande partie à certaines régions d'Europe et des Amériques. Bien que les évaluations des risques sur l'état des insectes pollinisateurs sauvages tels que les abeilles sauvages et les papillons soient également limitées sur le plan géographique, celles-ci indiquent des niveaux de menace élevés, avec des proportions d'espèces menacées dépassant souvent 40%.

9. Au fur et à mesure que l'agriculture mondiale est devenue de plus en plus tributaire des pollinisateurs, une grande partie de cette dépendance est liée aux pollinisateurs sauvages¹⁵. En plus de produits commercialisables les pollinisateurs offre de nombreux avantages non monétaires pour le bien-être humain, tels que des sources d'inspiration pour l'art et l'artisanat, la religion, les traditions et les activités récréatives.

10. Un grand nombre des principaux moteurs directs de la perte de pollinisateurs demeurent les mêmes que ceux qui ont été recensés par la Convention sur la diversité biologique dans sa première décision relatives aux pollinisateurs¹⁶ : fragmentation des habitats et changement d'occupation des sols, produits chimiques agricoles et industriels, parasites, maladies et espèces exotiques envahissantes. En outre, d'autres moteurs directs importants tels que les changements climatiques ont surgi et une plus grande attention a été accordée à des facteurs liés aux pratiques agricoles intensives, telles que la monoculture, l'emploi de pesticides et certains organismes vivants modifiés, avec des effets de pesticides sublétaux et létaux observés de plus en plus parmi les abeilles, et la compréhension que la combinaison de différents facteurs peut augmenter la pression générale exercée sur les pollinisateurs.

11. Dans le contexte plus large, les pollinisateurs peuvent être considérés comme un lien important entre l'agriculture, la foresterie, la biodiversité, la santé, la sécurité alimentaire, la sécurité des aliments et la nutrition. Les mesures favorables aux pollinisateurs peuvent potentiellement augmenter la productivité et la durabilité, et contribuer à la viabilité et la rentabilité à long terme des systèmes de production alimentaire. Leur utilisation plus large pourrait être un facteur de transformation en encourageant les pratiques durables dans les secteurs agricoles.

12. La première phase de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs (2000-2017) a facilité le recensement des principales menaces et des causes de leur déclin, ainsi que des effets des services de pollinisation et des réductions sur la production alimentaire. Par ailleurs, les informations taxonomiques

¹⁴ IPBES (2016). *Assessment report on Pollinators, Pollination, and Food Production*

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Décision V/5 – Diversité biologique agricole: examen de la phase I du programme de travail et adoption d'un programme de travail pluriannuel

sur les pollinisateurs, l'estimation de leur valeur économique dans divers pays et cultures, se sont avérées des étapes importantes, non seulement dans le renforcement de la recherche et de la surveillance, mais aussi pour la promotion de la conservation, restauration et utilisation durable des pollinisateurs. Plusieurs outils pertinents ont été développés et de nombreuses études ont été menées, y compris l'évaluation de l'IPBES et d'autres études complémentaires.

13. Le rôle essentiel que jouent les pollinisateurs dans la production alimentaire et l'importance de leur diversité et abondance dans les paysages agricoles et les écosystèmes connexes sont à présent bien reconnus. Le plan d'action actualisé fait suite à la première phase et, prenant en considération la décision XIII/15, met l'accent sur l'intégration des préoccupations relatives à la pollinisation dans la politique, le développement et la mise en œuvre de mesures sur le terrain pour soutenir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, la gestion des risques, le renforcement des capacités et le partage de connaissances à de nombreux niveaux afin d'intégrer les questions relatives à la pollinisation dans les décisions relatives à l'agriculture, l'occupation des terres et les autres décisions de gestion, et mettant l'accent sur la collaboration à la recherche sur les questions émergentes et les principaux besoins.

III. ÉLÉMENTS

Élément 1 : Politiques et stratégies habilitantes

Objectif opérationnel :

Soutenir l'application de politiques cohérentes et complètes pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial, et promouvoir leur intégration dans les plans, programmes et stratégies sectoriel et intersectoriels.

Justification :

Des politiques nationales appropriées sont nécessaires pour créer un milieu porteur efficace pour soutenir les activités des agriculteurs, des gestionnaires des terres, des apiculteurs, du secteur privé et de la société civile. Les préoccupations concernant la pollinisation sont souvent des questions intersectorielles et les politiques devraient être conçues de sorte à intégrer les considérations relatives aux pollinisateurs et à la pollinisation non seulement dans le contexte des transitions agricoles durables, mais aussi dans tous les secteurs, par exemple la foresterie et la santé.

Activités :

A.1.1 Élaborer et appliquer des politiques cohérentes et complètes qui permettent et promeuvent les activités visant à sauvegarder et encourager les pollinisateurs sauvages, intégrées dans les programmes de politique plus générale pour le développement durable.

A.1.1.1 Promouvoir des politiques cohérentes dans les secteurs et les questions intersectorielles (p. ex. la biodiversité, la sécurité alimentaire, les produits chimiques et la pollution, la réduction de la pauvreté, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre la désertification) ;

A.1.1.2 Analyser les liens entre les pollinisateurs et la santé humaine, les régimes alimentaires nutritifs et l'exposition aux pesticides ;

A.1.1.3 Reconnaître la pollinisation comme faisant partie des systèmes agricoles intégrés et en tant qu'intrant agricole important ;

A.1.1.4 Appliquer des solutions basées sur la nature et renforcer les interactions positives (p. ex. gestion intégrée des ravageurs, diversification dans l'exploitation, intensification écologique) ;

A.1.1.5 Appuyer l'accès aux données et l'emploi des outils d'aide de la prise de décisions, y compris la planification de l'occupation des terres et le zonage, afin d'augmenter l'étendue et la connectivité des

habitats des pollinisateurs ¹⁷ dans le paysage, avec la participation des agriculteurs et des communautés locales ;

A.1.1.6 Soutenir le développement des capacités de fournir des orientations sur les bonnes pratiques de gestion des pollinisateurs et de la pollinisation en appuyant l'incorporation de solutions fondées sur la nature dans les services de rayonnement, les échanges entre agriculteurs et les réseaux de chercheurs et agriculteurs ;

A.1.1.7 Développer et appliquer des incitations, pour les agriculteurs et les fournisseurs alimentaires, à encourager l'adoption de pratiques favorables aux pollinisateurs (p. ex. les mesures de séquestration du carbone qui augmentent l'habitat des pollinisateurs ; la conservation de terres incultes comme fourrage pour les pollinisateurs) et éliminer ou réduire les incitations à effet pervers qui nuisent aux pollinisateurs et à leurs habitats (p. ex. subventions de pesticides, incitations à l'utilisation de pesticides comme condition de crédit bancaire), compte tenu des besoins des agriculteurs, apiculteurs, gestionnaires des terres, peuples autochtones, communautés locales et autres parties prenantes) ;

A.1.1.8 Encourager la reconnaissance des pratiques respectueuses des pollinisateurs et des conséquences pour les services de pollinisation dans les programmes de certification existants.

A1.2 Appliquer une réglementation efficace des pesticides

A.1.2.1 Réduire l'emploi de pesticides et éliminer progressivement les pesticides et les produits chimiques agricoles nocifs, et éviter l'homologation de ceux qui nuisent aux pollinisateurs ;

A.1.2.2 Améliorer les procédures d'évaluation des risques (en tenant compte des expositions et effets à long terme réalistes sur le terrain) pour les pesticides, les graines traitées avec des pesticides et les organismes vivants modifiés afin de prendre en compte les effets éventuels et cumulatifs, y compris les effets sublétaux et indirects, sur les pollinisateurs sauvages et domestiques (y compris les stades de croissance : œuf, larve, pupa et adulte), ainsi que d'autres espèces non ciblées ;

A.1.2.3 Travailler avec les organismes de réglementation à l'application d'outils tels que la Boîte à outils pour l'homologation des pesticides de la FAO ;

A.1.2.4 Renforcer les capacités des autorités de réglementation des pesticides de protéger les pollinisateurs contre les produits chimiques ;

A.1.2.5 Élaborer et promouvoir des orientations et des formations aux bonnes pratiques d'emploi des pesticides (p. ex. techniques, technologie, moment d'application, cultures non florifères, conditions météorologiques) en s'appuyant sur le Code de conduite international sur la gestion des pesticides de la FAO et de l'Organisation mondiale de la santé ;

A.1.2.6 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques et encourager d'autres méthodes (p. ex. les pratiques de gestion intégrée des ravageurs et l'application d'agents de lutte biologique) pour réduire ou éliminer l'exposition des pollinisateurs à des pesticides nocifs.

A1.3 Protéger et promouvoir les connaissances traditionnelles

A.1.3.1 Protéger et promouvoir les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles (p. ex. la conception des ruches, l'intendance des ressources de pollinisateurs, les façons de comprendre les effets des parasites) et soutenir l'identification participative de nouvelles espèces et la surveillance ;

A.1.3.2 Protéger les droits et les régimes fonciers établis, pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

¹⁷ Habitats des pollinisateurs : les zones qui offrent du fourrage, des sites de nidification et d'autres conditions favorables à l'ensemble du cycle de vie des différentes espèces de pollinisateurs.

A1.4 Contrôler le commerce et le mouvement des pollinisateurs domestiques et d'autres effets liés au commerce

A.1.4.1 Surveiller le commerce et le mouvement des espèces, sous-espèces et races de pollinisateurs domestiques entre les pays et à l'intérieur des pays ;

A.1.4.2 Élaborer et appuyer des mécanismes propres à limiter la propagation de parasites et d'agents pathogènes aux populations de pollinisateurs domestiques et sauvages ;

A.1.4.3 Prévenir et réduire au minimum le risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes (plantes, pollinisateurs, prédateurs, ravageurs et agents pathogènes) qui nuisent aux pollinisateurs et aux ressources végétales dont ils dépendent.

Élément 2: Application sur le terrain

Objectif opérationnel :

Renforcer et mettre en œuvre des pratiques de gestion qui maintiennent des communautés de pollinisateurs saines et permettent aux agriculteurs, apiculteurs, forestiers, gestionnaires des terres et communautés urbaines d'exploiter les avantages des services de pollinisation pour leur productivité et leurs moyens de subsistance.

Justification :

Afin d'assurer des habitats favorables aux pollinisateurs et favoriser des écosystèmes agricoles et un élevage de pollinisateurs durables, les moteurs directs et indirects du déclin de ceux-ci doivent être traités sur le terrain et une attention particulière doit être accordée au niveau des exploitations et dans des écosystèmes entiers. Les mesures au niveau du paysage traitent la connectivité et la valeur de la gestion dans tous les paysages et tous les secteurs. Les mesures de gestion améliorée des pollinisateurs comprennent l'apiculture pour les abeilles et d'autres pollinisateurs.

Activités :

A2.1 Concevoir (en collaboration avec les agriculteurs, apiculteurs, gestionnaires des terres, peuples autochtones et communautés locales) et mettre en œuvre des pratiques favorables aux pollinisateurs dans les exploitations et les pâturages :

A.2.1.1 Créer des parcelles de végétation non cultivées et accroître la diversité floristique en utilisant principalement des espèces indigènes et des périodes de floraison prolongées afin d'assurer la diversité, l'abondance et la continuité des ressources floristiques pour les pollinisateurs ;

A.2.1.2 Gérer la floraison de cultures à fleurs prolifiques au profit des pollinisateurs ;

A.2.1.3 Encourager les réseaux d'échange de semences indigènes ;

A.2.1.4 Promouvoir la diversité génétique et sa conservation dans les populations de pollinisateurs domestiques ;

A.2.1.5 Favoriser les services de rayonnement, les échanges entre agriculteurs et les écoles pratiques d'agriculture pour échanger les connaissances et offrir un enseignement pratique et l'habilitation aux communautés agricoles locales ;

A.2.1.6 Diversifier les systèmes agricoles ainsi que les ressources alimentaires et les habitats des pollinisateurs en résultant par des méthodes telles que la rotation des cultures, les cultures intercalaires, les jardins familiaux, l'agroforesterie, l'agriculture biologique, l'intensification écologique et l'agroécologie ;

A.2.1.7 Promouvoir la formation et l'adoption de bonnes pratiques d'emploi de pesticides dans le contexte de la gestion des pollinisateurs sur l'exploitation (p. ex. stratégies de gestion des mauvaises herbes, gestion intégrée des mauvaises herbes, lutte biologique, moment d'application de pesticide, conditions météorologiques, calibration de l'équipement afin de réduire la dérive de pulvérisation vers des

zones hors du champ) et éviter ou réduire au minimum tous effets synergiques de pesticides avec d'autres facteurs qui se sont avérés gravement ou irréversiblement nocifs pour les pollinisateurs ;

A.2.1.8 Promouvoir les bonnes pratiques d'agriculture résiliente face au climat et bénéficiant aux pollinisateurs ;

A.2.1.9 Incorporer des pratiques respectueuses des pollinisateurs dans les programmes de certification existants.

A.2.2 Aborder la gestion respectueuse des pollinisateurs et les besoins des pollinisateurs en foresterie

A.2.2.1 Éviter ou réduire au minimum les pratiques de gestion forestière qui nuisent à l'environnement et les autres menaces qui ont des effets nuisibles sur les pollinisateurs sauvages et sur l'apiculture traditionnelle ;

A.2.2.2 Prévoir des mesures pour capturer, sauvegarder et transporter les ruches trouvées à l'intérieur des bûches ;

A.2.2.3 Promouvoir les systèmes agroforestiers afin d'assurer des habitats hétérogènes formés par des espèces indigènes, qui offrent une diversité de ressources floristiques et de nidification pour les pollinisateurs;

A.2.2.4 Inclure les considérations relatives aux pollinisateurs dans les règles de gestion du bois certifié.

A.2.3 Favoriser la connectivité, la conservation, la gestion et la restauration des habitats des pollinisateurs

A.2.3.1 Conserver ou restaurer les pollinisateurs et les habitats répartis dans des zones naturelles, dont les forêts, les prairies, les terres agricoles, les zones urbaines et les corridors naturels afin d'augmenter la disponibilité des ressources floristiques et des sites de nidification dans le temps et l'espace ;

A.2.3.2 Identifier des domaines et des mesures prioritaires aux niveaux mondial, régional, national et local pour la conservation d'espèces de pollinisateurs rares et menacées ;

A.2.3.3 Encourager la création et la gestion respectueuse des pollinisateurs de zones de protection de la nature et de zones semi-naturelles, ainsi que d'autres options sur place, telles que les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial de la FAO ;

A.2.3.4 Promouvoir des initiatives dans les zones urbaines et les terrains viabilisés le long des routes et des chemins de fer pour créer et préserver des espaces verts qui offrent des ressources floristiques et de nidification aux pollinisateurs et améliorer le rapport entre la population et les pollinisateurs en sensibilisant le public à l'importance des pollinisateurs pour leur vie quotidienne ;

A.2.3.5 Gérer l'utilisation du feu et de mesures de contrôle du feu afin de réduire les effets négatifs des incendies sur les pollinisateurs et les écosystèmes pertinents.

A.2.4 Promouvoir l'apiculture durable et la santé des abeilles

A.2.4.1 Réduire la dépendance des pollinisateurs domestiques des substituts de nectar en encourageant une plus grande disponibilité et un meilleur élevage de ressources floristiques, améliorant ainsi la nutrition des pollinisateurs et leur immunité contre les ravageurs et les maladies ;

A.2.4.2 Réduire au minimum les risques d'infection et la propagation d'agents pathogènes, de maladies et d'espèces exotiques envahissantes, et minimiser le stress pour les pollinisateurs domestiques associé au transport des ruches ;

A.2.4.3 Réglementer et développer des marchés pour les pollinisateurs domestiques ;

A.2.4.4 Élaborer des mesures pour conserver la diversité génétique des pollinisateurs domestiques ;

A.2.4.5 Promouvoir les connaissances locales et traditionnelles liées à des pratiques innovantes dans la gestion des abeilles mellifères, des abeilles sans dard et autres pollinisateurs domestiques.

Élément 3: Participation de la société civile et du secteur privé

Objectif opérationnel :

Promouvoir l'éducation et la connaissance, dans les secteurs public et privé, de la valeur des pollinisateurs et de leurs habitats, améliorer les outils d'estimation de la valeur pour la prise de décisions et mettre en œuvre des mesures pratiques propres à réduire et prévenir le déclin des pollinisateurs.

Justification :

L'agriculture mondiale est devenue de plus en plus dépendante des pollinisateurs et une grande partie de cette dépendance est liée aux pollinisateurs sauvages. Le grand public et le secteur privé, y compris les industries alimentaire et cosmétique et les chaînes logistiques, s'intéressent de plus en plus à la protection des pollinisateurs. Sur cette base, des mesures de conservation des pollinisateurs et de leurs habitats doivent être élaborées pour la société civile et le secteur privé. Une meilleure compréhension de la vulnérabilité à la perte de services de pollinisation et de la valeur de ces services contribuera à stimuler de telles initiatives.

Activités :

A3.1 Sensibilisation générale du public

A.3.1.1 Mener des activités de sensibilisation avec les groupes de parties prenantes clés, notamment les agriculteurs, les services de vulgarisation, les apiculteurs, des organisations non gouvernementales, les écoles, les médias et les organisations de consommateurs ;

A.3.1.2 Sensibiliser le secteur privé, y compris les entreprises alimentaires, les fabricants de cosmétiques et les gestionnaires des chaînes logistiques aux risques que présente le déclin des services de pollinisation pour leurs entreprises et à la valeur de la protection des pollinisateurs ;

A.3.1.3 Promouvoir l'utilisation de la technologie et renforcer les capacités taxonomiques pour le grand public, y compris les agriculteurs et les apiculteurs, afin d'aider l'identification et la distinction entre les pollinisateurs et les ravageurs et contribuer ainsi à la collecte de données sur les pollinisateurs ;

A.3.1.4 Appuyer des campagnes et des activités pour faire participer les parties prenantes à la conservation et à l'utilisation durable des pollinisateurs, notamment les célébrations de la Journée mondiale des abeilles, le 20 mai, établie par l'Assemblée générale des Nations Unies¹⁸.

A3.2 Actions visant le grand public

A.3.2.1 Promouvoir des activités avec les enfants et les étudiants sur l'importance des pollinisateurs et des fonctions et services écosystémiques dans leur vie quotidienne et proposer des moyens de contribuer à la protection des pollinisateurs ;

A.3.2.2 Intégrer des sujets sur les pollinisateurs et les services écosystémiques dans le programme des cours d'agriculture, d'économie et sur l'environnement ;

A.3.2.3 Soutenir les sciences citoyennes pour la production de données sur les pollinisateurs et la pollinisation et pour accroître l'appréciation du rôle que jouent les pollinisateurs au sein de la société civile ;

A.3.2.4 Encourager les activités de réseautage en organisant des conférences¹⁹, en diffusant des informations sur les pollinisateurs et la pollinisation par le biais de portails Internet, des médias sociaux et des réseaux d'information qui facilitent l'accès à toutes les parties prenantes concernées.

A3.3 Participation des entreprises et des chaînes logistiques

¹⁸ Voir la résolution 72/238 du 20 décembre 2017 de l'Assemblée générale sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition.

¹⁹ Par exemple une conférence régulière pour l'initiative, (éventuellement liée à la Fédération internationale des associations apicoles, APIMONDIA <http://www.apimondia.com/fr>)

A.3.3.1 Fournir des outils de prise de décisions afin d'aider les différentes parties prenantes à assigner des valeurs aux pollinisateurs et à la pollinisation, y compris des valeurs non monétaires ;

A.3.3.2 Élaborer des modalités pour incorporer les pollinisateurs et la pollinisation dans la vraie comptabilité des coûts de l'agriculture et de la production alimentaire ;

A.3.3.3 Améliorer la compréhension des liens entre les produits commerciaux et la dépendance des produits de base (rendement des cultures et qualité) sur différents types de pollinisateurs dans le secteur privé ;

A.3.3.4 Partager les preuves du déficit de pollinisation et ses répercussions économiques afin d'aider les entreprises à identifier les risques potentiels, élaborer des évaluations de la vulnérabilité et adopter des mesures favorables aux pollinisateurs ;

A.3.3.5 Élaborer et partager des plans d'action favorables aux pollinisateurs ;

A.3.3.5 Promouvoir l'utilisation d'écolabels et de normes, et l'importance des choix qui peuvent bénéficier aux pollinisateurs parmi les consommateurs.

Élément 4: Suivi, recherche et évaluation

Objectif opérationnel

Suivre et évaluer l'état et les tendances des pollinisateurs, de la pollinisation et de leurs habitats dans toutes les régions et aborder les lacunes, notamment en favorisant la recherche pertinente.

Justification :

Le suivi et l'évaluation de l'état et des tendances des pollinisateurs et des services de pollinisation, des mesures prises pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et des services de pollinisation, et des résultats de ces mesures, sont nécessaires pour éclairer la gestion adaptative. Les organismes universitaires et de recherche et les organisations et réseaux internationaux devraient être encouragés à mener davantage de recherches, en tenant compte des connaissances traditionnelles, afin de combler les lacunes dans les connaissances, et élargir la recherche pour couvrir une plus grande variété de pollinisateurs et soutenir des travaux de suivi coordonnés aux échelons mondial, régional, national, infrarégional et local et renforcer les capacités nécessaires, en particulier dans les pays en développement, où les travaux de recherche et de suivi demeurent plus limités jusqu'à présent.

Activités :

A4.1 Suivi

A.4.1.1 Assurer le suivi de l'état et des tendances des pollinisateurs en mettant l'accent en particulier sur les régions qui manquent actuellement de données ;

A.4.1.2 Quantifier les déficits de pollinisation dans les cultures, en accordant une attention particulière aux régions et aux systèmes agricoles qui manquent actuellement de données, et appliquer des protocoles cohérents et comparables pour identifier les mesures d'intervention les plus efficaces ;

A.4.1.3 Surveiller les moteurs de la perte des pollinisateurs et les menaces qui pèsent sur ceux-ci concurrentiellement avec leur état et tendances, afin d'identifier les causes probables de leur déclin ;

A.4.1.4 Surveiller l'efficacité des interventions visant à protéger les pollinisateurs et gérer les services de pollinisation ;

A.4.1.5 Soutenir l'utilisation de technologique et le développement d'outils faciles à utiliser, tels que les applications mobiles, afin de promouvoir le suivi des pollinisateurs par le biais des sciences citoyennes ;

A.4.1.6 Promouvoir l'utilisation des pollinisateurs et de la pollinisation comme indicateurs de l'état de la biodiversité, de la santé des écosystèmes, de la productivité agricole et du développement durable.

A4.2 Recherche

A.4.2.1 Promouvoir la recherche sur les taxons autres que les abeilles et d'autres espèces sauvages de pollinisateurs dans les écosystèmes naturels et les services qu'ils fournissent afin de concevoir des politiques de gestion et des mesures de protection appropriées ;

A.4.2.2 Mener des recherches notamment des recherches participatives, sur les répercussions socioéconomiques et environnementales du déclin des pollinisateurs dans les secteurs agricoles et les entreprises connexes ;

A.4.2.3 Faciliter l'harmonisation des protocoles de recherche, du recueil de données, de la gestion, de l'analyse, du stockage et de la conservation des spécimens de pollinisateurs, y compris des modalités de recherche collaborative ;

A.4.2.4 Promouvoir et partager des recherches plus poussées pour combler les lacunes dans les connaissances, y compris les effets potentiels des pesticides, en analysant leurs effets cumulatifs éventuels, et des organismes vivants modifiés dans des conditions naturelles de terrain, y compris les impacts différentiels sur les pollinisateurs domestiques et sauvages, et sur les pollinisateurs sociaux par rapport à ceux qui sont solitaires, ainsi que les impacts sur la pollinisation des végétaux cultivés et non cultivés à court et à long terme, et dans différentes conditions climatiques ;

A.4.2.5 Promouvoir de nouvelles recherches pour identifier des moyens d'intégrer des pratiques respectueuses des pollinisateurs dans les systèmes agricoles dans le cadre des travaux visant à améliorer la quantité et la qualité des rendements et d'intégrer la biodiversité dans les systèmes agricoles ;

A.4.2.6 Promouvoir de nouvelles recherches pour identifier les risques que présentent les changements climatiques, les mesures d'adaptations et les outils d'atténuation potentiels pour la pollinisation, notamment la perte possible d'espèces clés et de leurs habitats, ainsi que le rôle que joue la pollinisation dans la résilience et la restauration des écosystèmes en général ;

A.4.2.7 Promouvoir de nouvelles recherches et l'analyse de l'interaction de la gestion des ravageurs avec les services de pollinisation, compte tenu de l'impact des facteurs du déclin des pollinisateurs, afin de soutenir le développement d'autres solutions plus faisables et durables ;

A.4.2.8 Traduire la recherche sur les pollinisateurs et ses conclusions en recommandations et bonnes pratiques adaptées à un large éventail de groupes d'intervenants ;

A.4.2.9 Renforcer les synergies entre les preuves scientifiques, les pratiques de conservation, les pratiques des agriculteurs-chercheurs et les connaissances traditionnelles afin de mieux soutenir les actions.

A4.3 Évaluation

A.4.3.1 Développer des fichiers de données régionaux/nationaux/infranationaux/locaux et des cartes visuelles pour indiquer l'état des pollinisateurs et de la pollinisation, et la vulnérabilité spécifique aux cultures et soutenir la prise de décisions ;

A.4.3.2 Évaluer les avantages des pollinisateurs et de la pollinisation en tenant compte de leurs valeurs économiques et autres pour l'agriculture et le secteur privé, y compris les industries alimentaires, les fabricants de cosmétiques et les chaînes logistiques ;

A.4.3.3 Évaluer les avantages des pratiques respectueuses des pollinisateurs, y compris la conservation des zones non cultivées des terres agricoles, et proposer des solutions de remplacement du déboisement ;

A.4.3.4 Accroître la compréhension des conséquences du déclin des pollinisateurs dans les cultures, les écosystèmes agricoles et les environnements naturels ;

A.4.3.5 Appuyer l'identification des pollinisateurs dans les zones naturelles et sous gestion, telles que les systèmes forestiers et agricoles, ainsi que les interactions entre pollinisateurs et végétaux, et les incidences des activités anthropiques dans les écosystèmes ;

A.4.3.6 Aborder les besoins d'évaluation taxonomique dans différentes régions et concevoir des stratégies ciblées pour combler les lacunes existantes ;

A.4.3.7 Augmenter les capacités taxonomiques afin d'améliorer les connaissances sur les pollinisateurs, leur état et leurs tendances ; identifier les facteurs de changement dans leurs populations et développer des solutions appropriées ;

A.4.3.8 Promouvoir l'évaluation régulière de l'état de conservation d'espèces de pollinisateurs de différents groupes taxonomiques, mettre régulièrement à jour les Livres rouges et les Listes rouges nationaux, régionaux et mondiaux, et élaborer des plans d'action pour la conservation et la restauration des espèces de pollinisateurs menacées.

Acteurs

Le présent plan d'action est adressé à toutes les acteurs concernés, y compris les Parties aux conventions de Rio et autres accords multilatéraux sur l'environnement, les gouvernements nationaux, infranationaux et municipaux, les organismes donateurs, y compris le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale, les banques de développement régionales et nationales et les banques possédant un portefeuille important de prêts pour le développement rural, les donateurs privés et les entreprises donatrices, ainsi que les autres organes et organisations compétents, les propriétaires fonciers, les gestionnaires des terres, les agriculteurs, les apiculteurs, les peuples autochtones et les communautés locales, le secteur privé et la société civile.

Compte tenu du succès de l'approche adoptée pour le plan précédent, la FAO facilitera la mise en œuvre du présent plan d'action. Cette nouvelle phase vise aussi à aligner les activités relatives à la pollinisation et aux pollinisateurs plus étroitement sur les bureaux régionaux et nationaux de la FAO afin de créer des synergies et offrir un soutien plus ample. La pleine mise en œuvre de la deuxième phase du plan d'action aux niveaux national et régional dépendra de la disponibilité de ressources.

IV. ORIENTATIONS ET OUTILS DE SOUTIEN

On trouvera dans le document d'information CBD/SBSTTA/22/INF/20 une liste des orientations et des outils d'appui.

*Annexe II***EXAMEN SOMMAIRE DE LA PERTINENCE DES POLLINISATEURS ET DE LA POLLINISATION POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES ÉCOSYSTÈMES, AU-DELÀ DE LEUR RÔLE DANS L'AGRICULTURE ET LA PRODUCTION ALIMENTAIRES****A. Introduction**

1. Le rapport intégral (CBD/SBSTTA/22/INF/21) et le présent résumé ont été élaborés en application de la décision [XIII/15](#). Le rapport s'appuie sur les contributions de nombreux chercheurs et partenaires dans le monde entier²⁰.

B. Rôles et valeurs des pollinisateurs et des plantes qui en dépendent au-delà de l'agriculture

2. Les pollinisateurs et la pollinisation ont une grande diversité de valeurs qui va au-delà de l'agriculture et de la production alimentaire, notamment des valeurs écologiques, culturelles, financières, sanitaires, humaines et sociales.

3. Les pollinisateurs augmentent la reproduction et la diversité génétique de la grande majorité (environ 87,5%) des espèces végétales. Environ 50% des espèces végétales sont complètement dépendantes de la pollinisation assistée par l'animal. La pollinisation assistée par l'animal conduit généralement à un certain degré de pollinisation croisée et favorise et préserve ainsi la variation génétique dans les populations, qui à son tour permet aux espèces de s'adapter aux environnements nouveaux et en évolution. La pollinisation croisée augmente aussi la production de semences. Parce qu'ils assurent l'approvisionnement en propagules de graines et favorisent la variation génétique, les pollinisateurs sont considérés comme étant fondamentalement essentiels au maintien de la diversité des plantes et du fonctionnement des écosystèmes.

4. Les plantes et les pollinisateurs sont essentiels à la continuation du fonctionnement des écosystèmes et contribuent à la régulation du climat, la fourniture de viande d'espèces sauvages, de fruits et de graines qui soutiennent de nombreuses autres espèces, la régulation de la malaria et d'autres maladies, entre autres services. Les forêts tropicales, qui contiennent une grande proportion d'espèces dioïques, sont particulièrement dépendantes de la pollinisation. Les mangroves, dominées par des plantes hybrides qui fournissent d'importants services tels que la prévention de l'érosion côtière, la protection contre l'inondation et l'intrusion d'eau salée, procurent du bois combustible et du bois d'œuvre, et soutiennent la pêche et offrent un habitat et des aliments aux abeilles et à de nombreuses autres espèces, sont un autre exemple de cette dépendance.

5. Le mutualisme entre les plantes et les visiteurs de leurs fleurs préserve non seulement la diversité des végétaux, mais aussi celle d'environ 350 000 espèces animales. Bien qu'il existe des données scientifiques solides sur la disparition locale de populations de pollinisateurs causée par le manque de ressources floristiques, il n'y en a pas sur l'extinction d'espèces animales pour la même raison. Cependant, vu l'étendue de la fragmentation des habitats, le grand nombre d'espèces végétales éteintes ou quasiment éteintes au cours des 100 dernières années et l'insuffisance de nos connaissances sur l'utilisation de la plante hôte par des animaux visiteurs de fleurs, la possibilité qu'une telle extinction existe sans être documentée est très réelle. Il est bien connu que les données sur les changements de populations parmi les animaux sauvages visiteurs de fleurs sont très difficiles à obtenir et les causes de ces changements encore plus difficiles à établir.

²⁰ Les principaux auteurs du rapport sont les suivants : Marcelo Aizen, Pathiba Basu, Damayanti Buchori, Lynn Dicks, Vera Lucia Imperatriz Fonseca, Leonardo Galetto, Lucas Garibaldi, Brad Howlett, Stephen Johnson, Monica Kobayashi, Michael Lattorff, Phil Lyver, Hien Ngo, Simon Potts, Deepa Senapathi, Colleen Seymour and Adam Vanbergen. Le rapport a été édité par Barbara Gemmill-Herren and Monica Kobayashi. Un atelier tenu du 27 au 29 novembre 2017 en collaboration avec l'IPBES, l'Université de Reading et la Convention sur la diversité biologique a réuni des experts régionaux en matière de pollinisateurs pour examiner et évaluer le rôle des pollinisateurs et des services de pollinisation dans le soutien des écosystèmes au-delà des systèmes agricoles et des services écosystémiques au-delà de la production alimentaire.

6. Les pollinisateurs, leurs habitats et leurs produits sont une source d'inspiration pour l'art, l'éducation, la littérature, la musique, la religion, les traditions et la technologie. Les pratiques de récolte du miel et d'apiculture fondées sur les connaissances autochtones et traditionnelles ont été documentées dans plus de 50 pays. Les abeilles ont inspiré l'art et la littérature religieuse dans le monde entier et d'autres pollinisateurs, tels que le colibri, contribuent à l'identité nationale de pays comme la Jamaïque et Singapour. Les pollinisateurs et les plantes qui en dépendent contribuent aux progrès de la technologie et des connaissances par l'inspiration et l'application de leur biologie aux innovations humaines, comme par exemple le vol de robots guidés visuellement.

7. Les produits des abeilles contribuent au revenu des apiculteurs dans le monde entier. L'apiculture a le potentiel d'être un outil efficace de réduction de la pauvreté, habilitant les jeunes et créant des possibilités de conservation de la biodiversité grâce à des actions favorables aux abeilles.

8. Il existe diverses plantes d'importance économique en dehors des cultures qui dépendent d'animaux pollinisateurs, dont plusieurs espèces de plantes médicinales. D'autres plantes dépendantes des pollinisateurs peuvent fournir des services précieux, notamment des plantes ornementales, des biocarburants, des fibres, des matériaux de construction, des instruments de musique, des objets d'art, des produits d'artisanat et des activités récréatives. Les plantes dépendantes des pollinisateurs recyclent le CO₂, contribuent à la régulation du climat et améliorent la qualité de l'air et de l'eau. En outre, plusieurs micronutriments, notamment les vitamines A et C, le calcium, le fluorure et l'acide folique, sont obtenus principalement à partir de plantes dépendantes de pollinisateurs, et les produits des pollinisateurs sont employés pour améliorer la santé (produits antibactériens, antifongiques et antidiabétiques). Les insectes pollinisateurs, y compris les larves d'abeilles, les hannetons, les papillons de nuit et les charançons du palmier, constituent une importante proportion des quelques 2 000 espèces d'insectes consommées mondialement parce qu'elles sont riches en protéines, vitamines et minéraux.

C. État et tendances des pollinisateurs et les plantes qui en dépendent dans tous les écosystèmes

9. L'abondance, l'occurrence et la diversité d'un grand nombre d'insectes pollinisateurs (p. ex. abeilles sauvages, papillons, papillons de nuit, guêpes et hannetons) ainsi que de pollinisateurs vertébrés (oiseaux, marsupiaux, rongeurs, chauve-souris, etc.) sont en déclin aux niveaux local et régional. Le nombre d'espèces végétales qui dépendent des pollinisateurs diminue par rapport aux plantes auto-compatibles et aux plantes pollinisées par le vent.

10. Dans toutes les régions, le changement d'occupation des terres est déclaré comme étant le principal facteur de déclin des pollinisateurs. En Afrique, le déboisement se poursuit en conséquence de la conversion des terres à l'agriculture et l'emploi de bois d'œuvre pour la construction et le bois combustible. En Amérique latine et en Asie et Pacifique, la culture croissante de soja et de plantations de palmiers à huile respectivement a eu un impact sur un grand nombre de biomes importants.

11. Les nids d'abeille sauvages sont en danger d'appauvrissement en conséquence des pratiques d'exploitation forestière. En Malaisie et au Brésil, il a été démontré que l'exploitation forestière réduit le nombre de nids d'abeilles sauvages et, par conséquent, de pollinisateurs, ce qui a des répercussions sur la récupération et la restauration des forêts. En outre, l'exploitation forestière réduit l'étendue de l'habitat forestier qui contient des sites de nidification appropriés et non occupés. La perte de pollinisateurs a lieu même lorsque les règles actuelles de gestion du bois certifié sont prises en compte.

12. Par ailleurs, en Afrique, la fréquence et l'intensité des feux, qui, à leur tour, ont un effet sur la production de nouvelles graines et leur reprise, ont une incidence sur différents écosystèmes en raison du degré élevé de spécialisation pollinisateur-plante. Une telle spécialisation suggère une susceptibilité marquée à la perte de pollinisateurs et la dépendance d'une seule espèce de pollinisateurs est potentiellement risquée face aux changements mondiaux. Les modèles du changement climatique suggèrent que la fréquence des incendies pourrait augmenter, de même que la longueur de la saison des conditions météorologiques qui leur sont propices.

13. En Amérique latine, les invasions d'abeilles exotiques ont été déclarées comme étant le deuxième facteur le plus important du déclin des abeilles locales. L'introduction d'espèces d'abeilles est aussi un

sujet de préoccupation, au Japon par exemple, où il y a un risque de perturbation du réseau de pollinisation indigène. En Asie, l'érosion des connaissances traditionnelles, notamment la gestion des abeilles locales, pourrait contribuer au déclin des pollinisateurs locaux. En Europe, au Canada, aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande, le risque que les pesticides et la transmission d'agents pathogènes et de parasite présentent pour les pollinisateurs est une importante préoccupation.

14. Dans un grand nombre de régions, l'absence de changements spatiaux et temporels dans les pollinisateurs, combinée avec une taxonomie limitée, entrave l'évaluation de l'état et des tendances des pollinisateurs. En outre, le manque d'évaluations mondiales des espèces inscrites sur la Liste rouge spécifiquement s pour les insectes pollinisateurs et, dans la plupart des régions du monde, le manque de données sur la population ou de données de référence pour comparer l'état actuel des populations de pollinisateurs sauvages, rend le discernement de toute tendance temporelle difficile.

15. Les habitats et les biomes recensés comme étant les plus vulnérables aux déclins de pollinisateurs par région sont les suivants :

a) *Afrique* : Forêt tropicale, forêt sèche décidue, forêt subtropicale, Méditerranée, prairies de montagne, savanes tropicales et subtropicales, terres arides et déserts, zones humides et dambos, zones urbaines et périurbaines, zones côtières ;

b) *Asie et Pacifique* : Tropical dry forêts tropicales sempervirentes sèches ;

c) *Amérique latine* : Andes, montagnes méso-américaines et régions d'altitude élevée, la forêt subtropicale de Chaco, la savane du Cerrado, les zones humides du Pantanal, la forêt amazonienne et la forêt atlantique ;

d) *Europe, Canada, États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande* : tourbières, prairies, lande et garrigue.

16. La forêt atlantique est un biome riche en mutualismes plante-pollinisateur que, avec seulement 15% de son couvert forestier original, est grandement menacé par la perte et la fragmentation des habitats. La fragmentation extrême de ce biome a causé une perte différentielle d'espèces végétales, et des systèmes sexuels et de pollinisation relativement spécialisés que me survivent qu'à l'intérieur des grandes étendues de forêt restante. Dans la forêt sèche du Chaco, il a été suggéré qu'une augmentation de l'autopollinisation pourrait être associée à l'invasion d'abeilles mellifères africanisées.

17. Le changement climatique est considéré comme une menace potentielle importante en Europe et en Amérique du Nord. Les bourdons ne suivent pas le réchauffement, en colonisant de nouveaux habitats au nord de leur aire de répartition historique. En même temps, ils disparaissent des parties méridionales de leur aire de répartition. Certaines espèces ont connu un grave déclin.

18. La méliponiculture, ou apiculture d'abeilles sans dard (Meliponini), est largement entreprise par les peuples autochtones et les communautés locales, les connaissances ayant été transmises de générations en générations. Les abeilles sans dard sont des pollinisateurs utiles aux cultures et aux fruits sauvages, et la plupart d'entre eux produisent du miel, qui est utilisé à des fins médicinales. Bien que la méliponiculture soit une opportunité économique pour les pays tropicaux, l'élevage d'abeilles sans dard à grande échelle pourrait avoir des effets négatifs et est considéré comme un défi actuel.

19. L'introduction d'espèces d'abeilles mellifères (*Apis*) dans les mangroves a été étudiée dans de nombreux pays, dont la Chine, Cuba, l'Inde et les États-Unis, et augmente aussi en Thaïlande et au Brésil. Bien que cette activité ait le potentiel de contribuer à la conservation des systèmes de mangroves, les impacts doivent être davantage évalués. La gestion des colonies, y compris la reproduction artificielle et l'élevage des reines, doit être avancée pour utiliser les ressources naturelles de manière durable.

20. Quant aux effets des pesticides sur les espèces non ciblées, une méta-analyse récente a montré que, par comparaison aux abeilles mellifères, les abeilles sans dard sont plus sensibles aux divers pesticides. Des études expérimentales menées avec d'autres pollinisateurs, tels que la roussette frugivore (*Artibeus lituratus*) du Brésil, indiquent que l'exposition chronique des roussettes à des concentrations pertinentes d'endosulfan peut conduire à une importante bioaccumulation, que peut avoir des effets

néfastes sur la santé de cet important disperseur de semences des forêts néotropicales. De même, l'analyse à long terme des données sur les populations de papillons du nord de la Californie a révélé un rapport négatif entre les populations de papillons et l'application croissante de néonicotinoïdes. Une expérience contrôlée à l'échelle du paysage menée dans trois pays (Hongrie, Allemagne et Royaume-Uni) sur l'emploi de colza oléagineux (canola) traité avec des néonicotinoïdes (clothianidine ou thiamethoxam) a montré que la reproduction des abeilles sauvages (*B. terrestris* et *Osmia bicornis*) était négativement corrélée avec des résidus de néonicotinoïdes dans les nids d'abeilles.

21. Sur le plan génétique, les cultures modifiées qui ont des caractéristiques de tolérance des herbicides ou de résistance aux insectes peuvent constituer un danger pour les pollinisateurs du fait de leurs effets létaux ou sublétaux sur les insectes adultes ou les larves. Cependant, de récentes analyses n'ont montré aucun effet négatif clair d'organismes vivants modifiés sur les abeilles mellifères.

22. L'Amérique latine abrite le germoplasme sauvage de nombreuses cultures alimentaires²¹ qui dépendent directement ou indirectement des pollinisateurs pour un rendement élevé. Le germoplasme de celles-ci et peut-être de centaines d'autres espèces sauvages à potentiel agricole, persiste dans les vestiges d'habitats naturels et semi-naturels sous la gestion des communautés autochtones de cette région. Par conséquent, la diversité des assemblages de pollinisateurs est importante pour assurer non seulement la reproduction des plantes sauvages en général, mais aussi la persistance de ce germoplasme. Cependant, à part quelques exceptions, l'occurrence et la diversité de ce germoplasme et son état actuel de conservation sont inconnus.

D. Options d'intervention pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et de leurs habitats

23. Un grand nombre des activités identifiées dans l'évaluation de l'IPBES et reproduites dans la décision XIII/15 contribueront à la conservation et à l'utilisation durable des pollinisateurs et de leurs habitats et, par conséquent, à préserver les fonctions de pollinisation dans les écosystèmes au-delà des systèmes agricoles et de production alimentaire.

24. Une approche à l'échelle du paysage est particulièrement intéressante pour veiller à ce que la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et de leurs habitats maintienne les fonctions de pollinisation dans les écosystèmes au-delà des systèmes agricoles et de production alimentaire. Celle-ci comprend le maintien de corridors de végétation naturelle, la restauration des terres dégradées et l'adoption de pratiques agricoles respectueuses des pollinisateurs. Il convient d'accorder une attention particulière à la réduction du déboisement et la perte et la dégradation des habitats dans tous les biomes. Les régimes de gestion des feux devraient tenir compte des effets sur les pollinisateurs et la végétation connexe. La restauration peut accroître la connectivité des habitats favorables aux pollinisateurs et soutenir la dispersion des espèces et le flux génétique. Ces mesures peuvent aussi contribuer à l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe.

25. Les mesures suivantes pourraient être prises à l'appui d'une approche fondée sur le paysage :

a) Les aires gérées par les peuples autochtones et les communautés locales sont importantes pour la conservation de la biodiversité ;

b) Les changements d'occupation des terres importants sont liés au déboisement causé par les cultures. La sensibilisation des acheteurs de ces produits de base peut augmenter la pression exercée pour réaliser une production durable ;

c) La collecte de données, les cartes, la modélisation, sont d'importants outils de prévision de l'impact des changements climatiques et de soutien des politiques de conservation, restauration et régénération des habitats naturels ;

²¹ Ces cultures comprennent les suivantes: pomme de terre, tomate, poivron, cacao, fraise, quinoa, amarante, avocat, patate douce, açai, palmito, noix du Brésil, guarana, fruit de la passion et yucca.

d) La génétique paysagère est un outil utile pour déterminer les caractéristiques des populations de pollinisateurs, ainsi que les conséquences génétiques de la gestion des abeilles dans les grandes étendues, à l'intérieur ou à l'extérieur de leur aire de répartition.

26. Il est urgent de mettre en place et d'harmoniser la réglementation du commerce de pollinisateurs domestiques (meilleures pratiques de gestion, gestion des risques et suivi pour les empêcher, procédures de rapport harmonisées, stratégie de gestion des données) afin que les risques et les menaces actuels et émergents puissent être détectés en temps quasi réel et au-delà des frontières, permettant la prise de mesures d'intervention.

27. La gestion durable du bois et les règles de certification devraient tenir compte de mesures telles que la capture, le transport et sauvegarde des ruches trouvées dans les produits forestiers.

28. Il est nécessaire d'augmenter la connaissance de pollinisateurs, de la pollinisation et du rôle qu'ils jouent dans le maintien de la santé et de l'intégrité des écosystèmes au-delà de l'agriculture et de la production alimentaire. La majorité de la documentation existante met l'accent sur des groupes spécifiques d'hyménoptères. Les informations concernant l'impact des changements du paysage ou des pesticides sur les taxons autres que les abeilles sont insuffisantes.

29. Les mesures suivantes pourraient être prises pour améliorer les connaissances :

a) Meilleure gestion des connaissances, notamment au moyen de la taxonomie, l'enregistrement volontaire, les codes à barres de l'ADN, les outils informatiques sur la biodiversité, le référencement géographique des spécimens de musée, la surveillance normalisée à long terme des pollinisateurs et des services de pollinisation ;

b) Prêter attention aux connaissances traditionnelles et expérientielles, en notant que les méthodes de synthèse des connaissances conventionnelles ne sont pas nécessairement appropriées pour la synthèse d'autres formes de connaissances, telles que les connaissances autochtones et locales ou les connaissances tacites détenues par les praticiens comme les gestionnaires de terres et les professionnels de la conservation.
